

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

PrépSéance25012018

L'an Deux Mille-Dix-Huit, le Vingt-Cinq du mois de Janvier à Vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe Paillat, Maire, pour la session extraordinaire.

Date de convocation : 22.01.2018

ETAIENT PRESENTS : Mmes CERVEAUX Maud, GATARD Odile, RABUSSEAU Stéphanie, RAMBAUD Marianne

MM. PAILLAT Philippe, CHARRIER Jean-Luc, PACHETEAU Laurent, THIBAUDEAU Patrick, PIERRE Gwénaël, VINCENDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

EXCUSÉS : MARTINEAU Anne, pouvoir donné à Odile GATARD, CASSERON Guy-René, pouvoir donné à THIBAUDEAU Patrick, JAULIN Guy-Marie, pouvoir donné à PAILLAT Philippe, BABU Pascaline, pouvoir donné à VINCENDEAU Joël, DEFOIS Sylvain, pouvoir donné à CERVEAUX Maud, MARTINEAU Marie-Josée, pouvoir donné à CHARRIER Jean-Luc, COUTRET Christelle

Secrétaire de séance : Joel VINCENDEAU

Monsieur le Maire excuse Christelle COUTRET et donne lecture de son mail : « Bien que le résultat du questionnaire de l'école montre la fin des 4.5 jours et par la même occasion la fin des TAP, merci de noter que je suis pour les 4.5 jours et la poursuite des TAP. Je souligne la bonne organisation des TAP et le côté pédagogique de très bonne qualité. »

1 Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Gwénaël PIERRE, Conseiller délégué en charge des rythmes scolaires.

Monsieur Gwénaël PIERRE rappelle en préambule l'historique des rythmes scolaires qui ont fait l'objet de plusieurs réformes :

- La semaine de quatre jours avait été instituée en **2008** (décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) avec la suppression du samedi matin et le passage à 24 heures de classe hebdomadaires au lieu de 26 précédemment.
- En 2013, une réforme (décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires) vise à revenir à la semaine de 4,5 jours. **Cette réforme a été lancée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014**, étalant davantage les 24 heures de classe. Le raccourcissement des journées de cours s'est accompagné de la création d'activités péri éducatives à la charge des communes, partiellement financées par l'État.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2017/2018 le temps scolaire et le temps affecté aux activités péri éducatives ont été définis comme suit : mardi et vendredi de 15h00 à 16h30

Un Comité de pilotage a au préalable été constitué (représentants de la Collectivité, des enseignants et des parents d'élèves ainsi que des techniciens...) pour le suivi de la réforme des rythmes scolaires. Ce Comité s'est réuni une dizaine de fois depuis sa constitution.

Monsieur Gwénaël PIERRE explique que selon un décret du mois de juin 2017, les communes qui le souhaitent pourront revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles dès la rentrée de septembre 2017. Il n'abroge pas la semaine de 4,5 jours mais autorise de nouvelles dérogations.

Il indique en effet qu'il est permis « **au directeur académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un**

ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours
».

Plusieurs démarches ont donc été menées par la Commune de Saint Mesmin, dès connaissance de ce projet de Décret, en vue d'anticiper les décisions à prendre pour la prochaine rentrée et une éventuelle demande de dérogation à la semaine des 4.5 jours :

- Le Comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le 18 janvier 2018 pour échanger sur les rythmes et aussi pour préparer le contenu et les modalités de la consultation des familles, sur cette possibilité de dérogation.
- Un conseil d'école extraordinaire a été organisé le 25 janvier 2018 pour aborder la consultation et a fait l'objet d'un vote.
Lors du Conseil extraordinaire les représentants des parents d'élèves ont fait le point sur le retour de l'enquête. 13 familles sont pour le maintien à 4.5 jours et 25 familles sont pour le retour au 4 jours.
Le dépouillement, lors du Conseil d'Ecole extraordinaire, a fait ressortir les résultats suivants : 2 votes sont pour le maintien des 4.5 jours et 6 votes pour le retour au 4 jours.

Gwénaél PIERRE ouvre le débat en Conseil Municipal

- ➔ Laurent PACHETEAU souhaite saluer le travail réalisé par Gwénaél PIERRE pour les TAP. Cependant il trouve que la fin des TAP est précipitée et que cela a manqué d'anticipation. Laurent PACHETEAU trouve minable la gestion nationale des TAP. Tous les pédagogues prévoient des semaines de 4.5 jours car ils prouvent un meilleur apprentissage le matin. Selon Laurent PACHETEAU cette réforme aurait dû être la même pour les écoles publiques et les écoles privées et l'Etat aurait dû aider financièrement les communes à mettre en place les TAP. Laurent PACHETEAU précise qu'il suivra l'avis du Conseil d'Ecole.
- ➔ Gwénaél PIERRE trouve navrant que dans une commune comme Saint-Mesmin il y ai 2 rythmes scolaires différents.
- ➔ Laurent PACHETEAU abonde et précise que cette différence de rythme a desservi l'école publique. Il souhaite que dans le courrier transmis à la Direction d'Académie soit notifié que la mise en place des 4.5 jours était une bonne mesure pour les enfants (apprentissage scolaire) mais que les pouvoirs publics en ne finançant pas la réforme et en ne la rendant pas obligatoire dans l'ensemble des écoles (écoles publiques et privées) ont précipités la fin des TAP dans la commune de Saint-Mesmin. La municipalité fait donc un choix par dépit.
- ➔ Laurent PACHETEAU demande l'avis des enseignantes sur le sujet.
- ➔ Odile GATARD répond que les enseignantes ne trouvent pas le rythme adapté pour les petits (beaucoup de fatigue), selon elles le rythme des enfants n'est pas respecté et les enfants sont perdus dans les plannings.

Il est demandé un vote à bulletin secret :

La question est : qui est pour le retour à la semaine des 4 jours ?

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 16

Résultats :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Le Conseil Municipal de Saint-Mesmin décide donc à l'unanimité d'approuver le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

2 Questions diverses

Jean-Luc CHARRIER fait remarqué qu'aucun publication n'a été réalisé dans la presse locale concernant les vœux de la commune de Saint-Mesmin or un article a été transmis à la référente locale.

Fin de la réunion 20 h 50.